

CHARTRE DE BONNE CONDUITE

ASSOCIATION DE KRAV MAGA A BOISSISE LA BERTRAND

L'association de Krav Maga a pour objectif de promouvoir la pratique de la discipline dans un esprit de respect, de sécurité et de convivialité. Chaque adhérent s'engage à respecter la présente chartre de bonne conduite, qui garantit le bon fonctionnement du club et la sécurité de tous.

****1. Respect d'autrui****

Chaque pratiquant s'engage à faire preuve de respect envers les instructeurs, les autres adhérents, les visiteurs et le personnel de l'association. Toute forme de violence verbale, physique ou d'intimidation est strictement interdite.

****2. Esprit sportif et entraide****

L'entraînement se déroule dans un esprit d'entraide, de solidarité et de bienveillance. Chacun veille à la sécurité de son partenaire et adapte son niveau d'engagement en fonction de l'expérience et des capacités de l'autre.

****3. Respect des règles et des consignes****

Les consignes données par les instructeurs doivent être suivies scrupuleusement.

****4. Ponctualité et assiduité****

La ponctualité est une marque de respect envers le groupe et les enseignants.

****5. Hygiène et tenue****

Une hygiène corporelle irréprochable est exigée. La tenue réglementaire (T-shirt blanc, pantalon noir, protections obligatoires) doit être portée à chaque séance. Les ongles doivent être coupés courts et les bijoux retirés.

****6. Respect des locaux et du matériel****

Les locaux, le matériel et les équipements mis à disposition doivent être utilisés avec soin. Toute dégradation volontaire pourra entraîner des sanctions.

****7. Confidentialité et discrétion****

Les techniques apprises au sein de l'association ne doivent pas être utilisées en dehors du cadre légal de la légitime défense. Les discussions et informations échangées lors des entraînements doivent rester confidentielles.

****8. Représentation de l'association****

En dehors du club, chaque adhérent s'engage à représenter l'association avec dignité et à adopter un comportement exemplaire.

En signant cette charte, chaque membre s'engage à en respecter les principes et à contribuer à l'ambiance positive et sécurisante du club.

CODE MORAL DE LA FEKM

Adhérent de la f.e.k.m.-r.d., je m'engage à respecter la charte de conduite suivante et ferai preuve :

- D'honnêteté
- De non-agressivité
- D'humilité
- De respect de nos statuts, de notre règlement intérieur, des instructeurs et de nos partenaires

En outre, je m'engage à n'utiliser les techniques de krav maga que pendant les cours ou dans le seul but de défendre mon intégrité physique voire celle d'autrui.

Je devrai également contribuer à instaurer un climat d'amitié, de simplicité et de convivialité et n'admettre ou ne participer à aucune forme de discrimination.

[Signature] [Nom et prénom]